



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Personnels Enseignants

Rectorat
Direction des
personnels enseignants
DIPE
n° 25/26-89

Arrêté fixant la composition du jury académique chargé de l'évaluation des professeurs stagiaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'enseignement du second degré pour la session 2026

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,
Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelier des universités

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le jury académique de titularisation professeurs stagiaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi de l'enseignement du second degré pour la session 2026 est constitué comme suit :

- Mme Corine Benucci, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de l'académie de Lyon, présidente,
- Mme Nathalie Beaulieu, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de l'académie de Lyon, vice-présidente,

Membres de jury

- Mme Nathalie Freydiere, Inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, rectorat de l'académie de Lyon,
- Mme Eugénie Duffort, directrice adjointe, Ecole Académique de la Formation Continue, rectorat de l'académie de Lyon,
- Mme Carine Ganne, cheffe d'établissement, collège Jean Giono, Saint-Genis-Laval,
- M. Florian Giunta, chef d'établissement, collège Molière, Lyon,
- Mme Carine Perrin, formatrice académique de l'enseignement privé,
- Mme Annick Vieira-Da-Silva, correspondante académique handicap, rectorat de Lyon,

ARTICLE 2 : Le jury peut se constituer en deux sous commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 3 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle